

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 031-213105844-20240408-DELIB2024027A-BF

Berger
Levrault



DOCUMENT EXPLICATIF BUDGETS 2024

Séance du Conseil municipal du 08 avril 2024



Table des matières

PARTIE I : COMPTES ADMINISTRATIFS 2023	2
A. Le budget principal	2
B. Le budget annexe Portage.....	4
C. Le dispositif de mécénat de compétences	5
PARTIE II : BUDGETS 2024	6
A. Le budget principal	6
1. La section de fonctionnement.....	6
2. Les investissements et la dette	7
B. Le budget annexe portage.....	9

PARTIE I : COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

A. Le budget principal

Le budget principal affiche un résultat positif en 2023, réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : +3,28 M€ ;
- Section d'investissement : +0,72 M€.

FONCTIONNEMENT (en M€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures			1,49
Exercice 2023	7,14	8,93	1,79
Résultat de fonctionnement au 31/12/2023	7,14	8,93	3,28

INVESTISSEMENT (en M€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures			-1,55
Exercice 2023	1,86	4,13	2,27
Résultat D'investissement au 31/12/2023	1,86	4,13	0,72

RESULTAT EXCEDENTAIRE 2023 = 3,99 M€

Recettes de gestion courante (en M€)	2022	2023
TOTAL	7,14	7,46
Produits des services	0,57	0,54
Impôts et taxes	5,12	5,29
Dotations et participations	1,29	1,47
Autres produits	0,17	0,16

Les recettes courantes progressent de 315 k€ entre 2022 et 2023. La hausse porte sur :

- Les produits d'imposition (+170 k€) :
 - +255 k€ de produits des impositions directes locales liés au coefficient de revalorisation des bases (+7,1% en 2023) ;
 - -79 k€ de droits de mutation suite au repli du marché immobilier en 2023 ;
- Les dotations et participations (+179 k€) :
 - La hausse des produits des dotations et participation s'explique par l'éligibilité de la Commune à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) en 2023.

Dépenses de gestion courante (en M€)	2022	2023
TOTAL	5,71	6,03
Charges générales	1,76	2,02
Charges de personnel	2,88	2,87
Charges de gestion courante	0,91	0,96
Autres charges	0,17	0,18

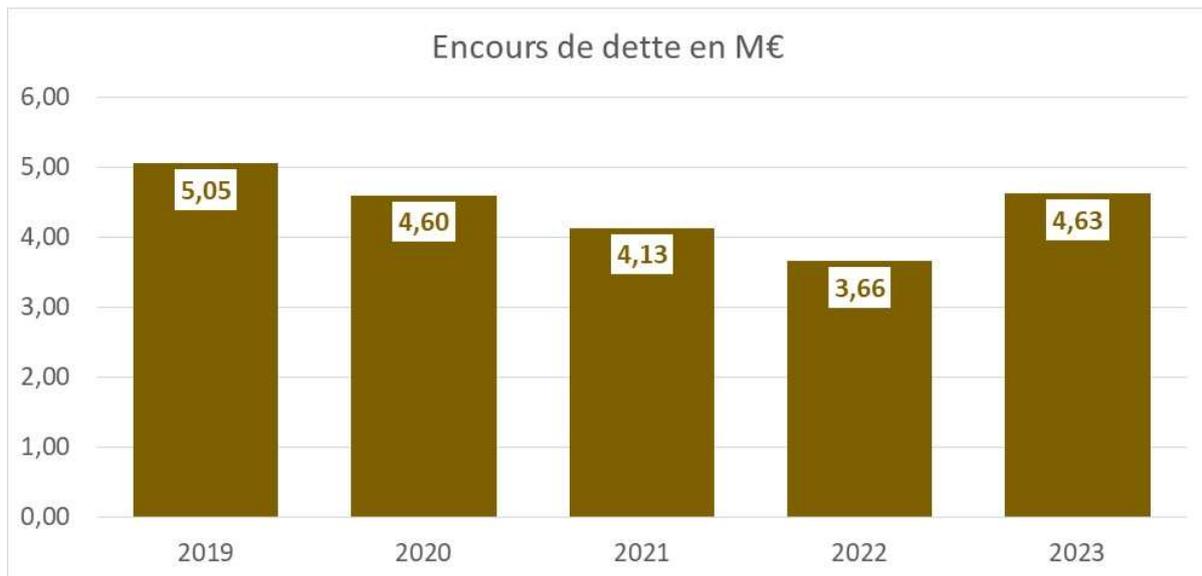
Les dépenses courantes progressent de 311 k€ entre 2022 et 2023 :

- Hausse des charges générales (+256 k€) :
 - +70 k€ de dépenses de gaz et d'électricité ;
 - +120 k€ d'augmentation sur les contrats liée à l'inflation
 - +30 k€ de charges de restauration scolaire ;
 - +27 k€ de frais d'entretien de voiries et réseaux.
- Les charges de personnel restent stables entre 2022 et 2023 ;
- Les autres charges de fonctionnement (somme des charges de gestion courante et des autres charges) : +56 k€ :
 - +32 k€ des contributions versées au syndicats dont la commune est membre (SDEHG et SIAHBVT) ;
 - +7 k€ de subvention versée au CCAS ;
 - +9 k€ de subvention versée au budget annexe Portage.

Le montant des investissements réalisés s'élève à 633 k€ en 2023. Il s'agit principalement de travaux réalisés sur le site Brusson, des travaux de voirie ainsi que des frais d'études relatifs au groupe scolaire dont les travaux débiteront en 2024.

Depuis 2020, le montant des investissements s'élève à 4,3 M€.

Entre 2020 et 2022, Villemur-sur-Tarn n'a pas eu recours à l'emprunt : la commune s'est en partie désendettée. Compte tenu du projet de groupe scolaire à venir, la Commune a eu de nouveau recours à l'emprunt en 2023, pour la première fois depuis 2019. La dette entre ici dans le plan de financement du projet, en complément des subventions (2,5 M€ d'aides attendus) et des ressources propres (1,9 M€ mobilisés).



Au total, la Commune détient 8 contrats d'emprunt à rembourser, tous classés en catégorie 1A sur la Charte Gissler, catégorie qui présente les emprunts les moins risqués.

B. Le budget annexe Portage

Le compte administratif du budget annexe Portage de repas affiche un résultat équilibré en 2023.

Ce budget bénéficie d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 17 938€ en 2023. Cette subvention est en hausse par rapport à 2022 (subvention 2022 : 8 859€), d'une part car le nombre de repas a augmenté (17 058 repas en 2023 contre 16 616 en 2022), d'autre part car le prix a aussi progressé (5,88€ HT en 2023 contre 4,88€ HT en 2022).

FONCTIONNEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures			0,0
Exercice 2023	166,0	160,8	-5,2
Résultat de fonctionnement au 31/12/2023	166,0	160,8	-5,2

INVESTISSEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures			0,0
Exercice 2023	0,0	5,2	5,2
Résultat D'investissement au 31/12/2023	0,0	5,2	5,2

RESULTAT 2023 = 0€



C. Le dispositif de mécénat de compétences

Bilan annuel du mécénat de compétences au titre de l'année 2023 - à remplir par la collectivité ou l'établissement

Données générales				
Nom de la collectivité	Nature	N° de département	Nombre total de fonctionnaires mis à disposition par la collectivité au titre de l'année 2023	Nombre total de structures bénéficiaires
MAIRIE DE VILLEMUR SUR TARN	commune de plus de 3500 habitants	31	4	3

Etat des fonctionnaires mis à disposition					
Grade	Fonctionnaire mis à disposition n°1	Fonctionnaire mis à disposition n°2	Fonctionnaire mis à disposition n°3	Fonctionnaire mis à disposition n°4	TOTAL
Objet de la mise à disposition	Rédacteur Gestion financière	Ingénieur Gestion technique	Adjoint administratif principal 1° classe Gestion administrative - paie	Adjoint administratif principal 1° classe Gestion financière	
Durée	1 an	1 an	1 an	1 an	
Coût	23350	19734	3021	2212	
Caractère renouvelable (oui/non)	oui	oui	oui	oui	
Organisme bénéficiaire	SIEVT	SIEVT	SIEVT + SMGV + BVVT	SIEVT	
Nombre de fonctionnaires mis à disposition					

Liste des structures bénéficiaires				
	Structure bénéficiaire n°1	Structure bénéficiaire n°2	Structure bénéficiaire n°3	Structure bénéficiaire n°X
Nom de l'organisme bénéficiaire	SIEVT	SMGV	BVVT	
Nature de l'organisme (association, fondation...)	Syndicat intercommunal	Syndicat mixte	Syndicat mixte	
Projet ayant justifié la mise à disposition	Suivi technique et financier	Quotité impartie à la mission	Quotité impartie à la mission	
Nombre de fonctionnaires mis à disposition dans la structure	4	1	1	
Appréciation qualitative du dispositif de mécénat de compétences				
Points forts	Permet de bénéficier des compétences pour participer la gestion dans de faible proportions Sur le volet technique, transversalité de la vision du technicien			
Points de vigilance				
Difficultés rencontrées				
Améliorations possibles				
Appréciation générale	Permet de remplir les équivalents temps plein et de bénéficier de compétences			

PARTIE II : BUDGETS 2024

A. Le budget principal

1. La section de fonctionnement

Recettes de gestion courante (en M€)	BP 2023	BP 2024
TOTAL	7,06	7,92
Produits des services	0,49	0,91
Impôts et taxes	5,23	5,30
Dotations et participations	1,22	1,56
Autres produits	0,12	0,15

Les produits des services devraient enregistrer une forte hausse pour deux raisons principales :

- L'inscription d'une recette au titre du remboursement de personnel mis à disposition du budget annexe Portage, recette non inscrite au BP 2023 mais qui apparaît au BP 2024 (+77 k€) ;
- L'inscription d'une recette au titre du remboursement de personnel mis à disposition de la Communauté de communes pour 2023 et pour 2024 (300 k€ par an). Ce montant est inscrit en recettes et en dépenses (chapitre des dépenses de personnel pour le personnel de la CCVA mis à disposition de la commune).

Les produits des impôts et taxes afficheraient une légère progression de +1,3% :

- Les impositions locales évoluent comme le coefficient de revalorisation : +3,9% ;
- L'attribution de compensation versée par la CCVA est stable (1,13 M€), tout comme le FNGIR (190 k€)
- Compte tenu du ralentissement du marché immobilier, il est attendu une baisse des droits de mutation à titre onéreux en 2024 par rapport aux prévisions 2023 (-140 k€) ;

La municipalité fait le choix cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les produits de dotations et participations enregistreraient une forte hausse (+332 k€) pour deux raisons :

- Le produit de DGF inscrit au BP 2023 s'est révélé inférieur au produit réellement perçu. En attendant la notification de DGF pour l'année 2024, il est proposé de calculer le montant prévisionnel de la dotation par rapport au montant perçu en 2023, ce qui représente une hausse entre le BP 2023 et le BP 2024 de +156 k€ ;
- En mettant en place le dispositif d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU), Villemur-sur-Tarn bénéficie de subvention de l'Etat.

Enfin, les autres produits, qui intègrent les atténuations de charges (remboursements sur rémunération de personnel) et les autres produits de gestion courantes (revenus des immeubles) sont stables par rapports aux inscriptions 2023.

Dépenses de gestion courante (en M€)	BP 2023	BP 2024
TOTAL	6,48	7,70
Charges générales	2,04	2,43
Charges de personnel	2,99	3,54
Charges de gestion courante	1,07	1,52
Autres charges	0,39	0,21

Les charges générales enregistrent une hausse principalement du fait de l'inflation directement répercutée sur le prix de l'énergie et sur les contrats (entretien des espaces verts, des bâtiments, etc.). Le coût de la restauration scolaire progresse aussi, marquée par l'inflation et par la labellisation Ecocert qui garantit une alimentation axée sur le Bio et le local à destination des élèves de la Commune.

Les dépenses de personnel progressent car le montant du remboursement de personnel mis à disposition par la Communauté de communes est inscrit pour les années 2023 et 2024 (300 k€ par année). Ce montant est inscrit en dépenses et en recettes (produits des services pour le personnel de la commune mis à disposition de la CCVA).

Les charges de gestion courante qui enregistrent essentiellement les subventions versées par la Commune (aux associations, au CCAS, à l'espace Jeunes, au SDIS) augmentent également par l'inscription au budget des aides à destination des particuliers et entreprises dans le cadre de l'opération OPAH RU et de l'aide à l'installation d'entreprises (150 k€), la participation au SDEHG pour la mise en place de l'éclairage du groupe scolaire et du collège (50 k€) ainsi qu'une somme de 200 k€ qui correspondrait aux intérêts à verser en cas de retard important sur la construction du groupe scolaire.

Enfin les autres charges, qui comptabilisent les frais financiers et les dépenses imprévues, diminuent de par la suppression des dépenses imprévues.

2. Les investissements et la dette

En 2024, la politique d'investissement reste ambitieuse avec une enveloppe possible de 9,7 M€ (hors remboursement du capital de la dette). Cette somme permettra notamment de financer :

- La construction du groupe scolaire ;
- La révision du PLU de la Commune ;
- La poursuite des études de rénovation énergétique des bâtiments communaux et l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;

- Les travaux de la halle Brusson ;
- La mise en place de la vidéoprotection ;
- Les travaux de voirie avec notamment le développement des mobilités douces ;
- La poursuite de la végétalisation de Villemur-sur-Tarn ;
- La rénovation du toit de l'église Saint-Michel.



Le groupe scolaire

- Début des travaux : 2024
- Superficie de 3000 m²
- 5 classes de maternelle et 7 classes élémentaires
- Budget : 7,7 M€ HT



Accueil de la flamme olympique

- Villemur choisie par le Comité d'organisation
- Journée du 17 mai 2024
- Budget : 10 à 15 k€



Îlot de fraîcheur en centre-ville

- Sur le site de l'ancien théâtre
- 600 m² d'espaces verts
- 315 k€ HT



Label Petite ville de demain

- Revitalisation du territoire
- Aides à l'installation de commerces et aides à la rénovation de façades
- Budget 150 k€



La cantine à 1 euro

- Tarif social de 1 € pour les familles au QF inférieur ou égal à 1000€
- Subvention de l'Etat
- A partir de septembre 2024



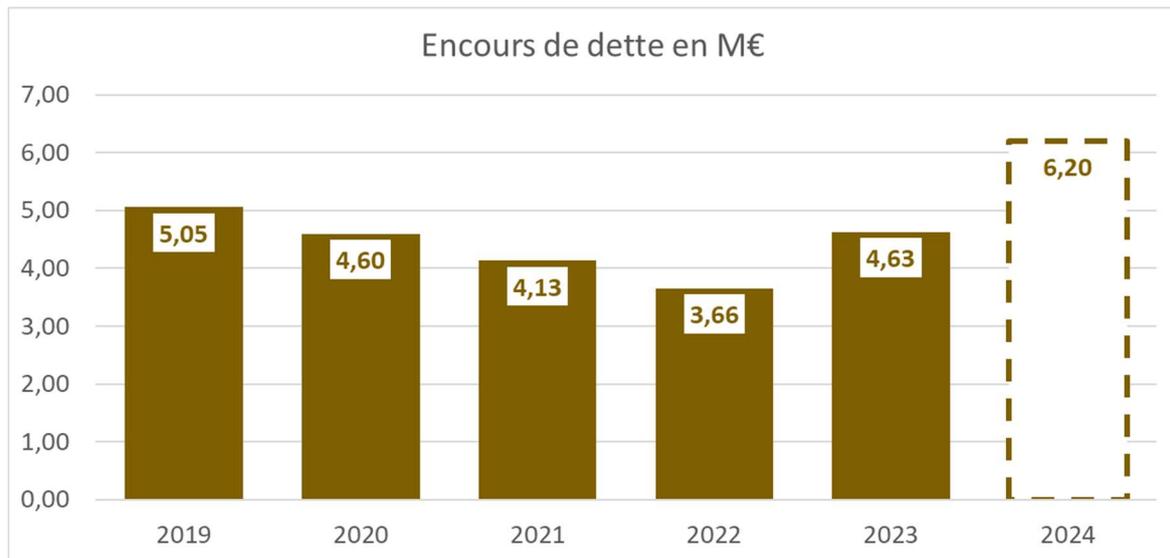
Installation de la vidéoprotection

- Sécurisation des rues
- Augmentation des moyens de la police municipale (matériel, formation, caméras piétons)
- Budget : 100 k€ HT

La réalisation en 2024 du groupe scolaire entraînerait la mobilisation d'un emprunt de 2,2 M€. Ce montant a été inscrit au budget 2024.

Le projet du groupe scolaire est ensuite financé par les subventions et l'autofinancement.

Le FCTVA issu des travaux du groupe scolaire n'est pas intégré au budget 2024 (décalage de 2 ans entre la réalisation des travaux et le versement de la recette) mais viendra régénérer l'autofinancement futur.



B. Le budget annexe portage

Le budget annexe portage s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 215 000€. Une hausse des charges liée à l'augmentation du coût des repas est à prévoir.

Une subvention du budget principal d'un montant de 60 000€ vient équilibrer les dépenses et les recettes.